

## **Propositions pour une nouvelle politique économique de la Communauté urbaine**

Dans un contexte de compétition et de concurrence renforcées, les grandes métropoles sont les moteurs du dynamisme des territoires. Pour se constituer en pôles de développement compétitifs et innovants, il leur incombe de conjuguer réflexion et action, de se donner les moyens d'une vision stratégique débouchant sur des programmes d'actions concrets.

Avec la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique, le développement économique est aujourd'hui une priorité clairement affichée par la Communauté urbaine, l'implantation et le maintien d'activités contribuant par nature à la production de nouvelles richesses et au maintien du potentiel local de développement. Dans la suite logique des propositions de la Charte de Développement Economique approuvée en 2000, les élus de la Commission ont travaillé à l'élaboration d'un programme d'actions prioritaires, sur lequel doit se concentrer l'investissement de la Communauté urbaine. C'est ce programme qui est aujourd'hui adopté, ce dernier pouvant évidemment être recalé en fonction des réalités du moment.

Cette réflexion qui s'inscrit dans une approche concertée, pragmatique et ambitieuse a permis de dégager quatre grands axes de travail dans le cadre de cette mandature (c'est à dire jusqu'en 2006) :

### **1. Favoriser la mise en place d'infrastructures performantes.**

Ⓢ L'Aquitaine et sa métropole régionale souffrant d'un certain retard dans ce domaine, l'amélioration des infrastructures de transport est une priorité. Via le Contrat d'Agglomération, l'effort en faveur du désenclavement et de l'amélioration des liaisons internes et externes à l'agglomération va porter sur près de 400 millions €(hors tramway). Principales opérations programmées : la suppression du bouchon ferroviaire, la mise à 2 x 3 voies du pont d'Aquitaine et de la rocade, la réalisation du pont Lucien Faure et des études du franchissement aval du pont d'Aquitaine, poursuite de la mise en œuvre du TGV atlantique, amélioration de la liaison ferroviaire Bordeaux – Le Verdon, amélioration des infrastructures du Port Autonome de Bordeaux...

® Au même titre que les infrastructures de transport, les réseaux de télécommunication - et plus particulièrement l'accès au « haut débit » - apparaissent comme un élément déterminant de l'attractivité du territoire. Objectif : 200 km en 2003, 370 km en 2007, la perspective étant de desservir en priorité les sites d'intérêt métropolitain, puis l'ensemble des zones d'activités.

## **2. Jouer la carte de la qualité de l'accueil**

S'imposer comme une référence en matière d'accueil d'activités, tirer par le haut l'aménagement des sites et structurer l'offre : en tant qu'aménageur, la Communauté urbaine souhaite concentrer ses investissements sur les sites réservés à l'accueil d'activités. Le concept de « Site d'Intérêt Métropolitain » est né de cette volonté : c'est en fait un parc d'activités dont la fonctionnalité, l'attractivité, la qualité de l'environnement paysager et de services sont de très haut niveau. Le programme d'investissement pour les années à venir est évalué à 14,482 millions € (12 millions € d'ici 2006) :

® sites industriels et mixtes industries / logistiques

- presqu'île d'Ambès, soit une zone de 1037 ha dont les 2/3 sont encore inoccupés (produits pétroliers, chimie, BTP, maintenance industrielle, vins et alcools),
- site de l'aéroport (pôle aéronautique et spatial), où près de 180 ha restent à commercialiser,
- site de Blanquefort (automobile, mécanique, logistique), avec plus de 350 ha de terrains aménagés, dont 263 ha occupés.

® sites dédiés à la logistique et au fret

- plate-forme d'Hourcade (Bègles, Villenave d'Ornon), 156 ha dont 86 ha occupés par la gare de triage. Les études pré-opérationnelles ont démarré pour la définition du programme d'aménagement du foncier actuellement disponible (environ 50 ha),
- Bordeaux fret (Bruges), 62 ha dont la partie dite « extension nord » de 22 ha,
- zone industrialo-portuaire (Bassens, Ambarès) qui couvre 964 ha.

® un site tertiaire : le quartier du Lac (Bordeaux, Bruges) constitué sur près de 170 ha, dont 142 ha environ appartiennent à la Communauté urbaine.

® les sites de la Bastide à Bordeaux et du campus visent davantage des objectifs de renouvellement urbain, de formation et de recherche. Quant à la ZFU (Zone franche Urbaine), c'est un cas à part dans la mesure où il n'existe plus de disponibilités foncières

## **3. Renforcer les partenariats**

Avec la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique, la Communauté urbaine entend jouer un rôle de premier plan dans l'animation du développement économique de la métropole, sans pour autant venir concurrencer, sur leurs périmètres d'intervention respectifs, d'autres établissements publics, collectivités ou associations. Pour y parvenir, elle souhaite établir des partenariats avec les communes membres, les structures socio-économiques (Chambres consulaires, agences de développement économique comme le BRA, 2ADI, technopoles, associations de développement territorial ou thématique...). Coût estimatif : 4,470 millions €

Ces différents partenariats seront formalisés dans le cadre de conventions d'objectifs pluriannuelles, selon 3 axes stratégiques :

- attirer les entreprises extérieures et les ancrer dans le territoire, maintenir et renforcer le tissu industriel via la promotion et la recherche d'investisseurs, le soutien et l'accompagnement dans leur développement des entreprises déjà implantées,
- soutenir l'innovation et le transfert de technologies dans les PME,
- développer des réseaux de solidarité (veille et information économique, concertation, accompagnement à la création d'entreprises).

#### **4. Communiquer pour séduire les investisseurs**

Le programme de communication, évalué à quelques 4,96 millions € se déclinera sur la base de 3 objectifs majeurs :

- permettre l'identification de la Communauté urbaine comme acteur majeur auprès des entreprises,
- contribuer à la définition d'une « image » économique du territoire,
- promouvoir le territoire au plan économique.